

LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR EST INDISPENSABLEINFORMATION : www.ants.gouv.fr**Faire votre pré-demande en ligne valable 6 mois : www.ants.gouv.fr****1 photo d'identité récente de moins de 6 mois, au format officiel : NE PAS DECOUPER LES PHOTOS****1 justificatif de domicile de moins de 1 an** (avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite, électricité, eau, téléphone fixe ou portable, échéancier)**Si hébergé** : une déclaration sur l'honneur, la carte d'identité ou carte de séjour et justificatif de domicile de moins de 1 an de l'hébergeant**Ancien document** (passeport, carte nationale d'identité)**Acte de naissance de moins de 3 mois en cas de 1^{ère} demande, perte, vol, périmé de plus de 5 ans** : seulement si l'état-civil du lieu de naissance n'est pas dématérialisée (se renseigner auprès de la mairie du lieu de naissance)**Si perte** : Déclaration de perte – à faire en mairie, au moment du RDV**Si vol** : Procès-verbal et déclaration de vol - à faire auprès de la Gendarmerie**Timbres fiscaux** : Achat sur Internet ou au Buraliste**Cartes d'identité** : Gratuit

En cas de perte ou vol : 25 € de timbres fiscaux

Passeports : En fonction de l'âge du demandeur

A partir de 18 ans : 86 € de timbres fiscaux

De 15 ans à 17 ans : 42 € de timbres fiscaux

Moins de 15 ans : 17 € de timbres fiscaux

Mineur : L'enfant doit être présent et le parent doit avoir sa Carte d'Identité**Mineur** : En cas de garde alternée : La preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge), justificatifs de domicile et pièces d'identité des 2 parents**Mineur Nom d'usage** : L'autorisation sur papier libre de l'autre parent (celui qui ne fait pas la démarche) accompagné d'une copie de sa pièce d'identité; Choisir l'ordre des noms des 2 parents

(Dupont-Martin ou Martin-Dupont)

Changement d'Etat-Civil : acte de naissance ou acte de mariage de moins de 3 mois (mention veuve acte de décès ou livret de famille)**Votre rendez-vous le :**

Pendant la période de crise sanitaire, merci de vous munir obligatoirement d'un masque.

Tout dossier incomplet ne sera ni réceptionné, ni traité.